

PLAN D'ACTION 2024-2025

1. Lutte pour le logement social

- 1.1. Se mobiliser pour qu'il y ait un nombre suffisant de logements sociaux dans nos quartiers et soutenir les groupes porteurs.
- 1.2. Étudier et identifier les terrains et bâtiments avec potentiel de développement de logement social. Faire pression pour que la Ville les mette en réserve et les achète pour en faire des logements sociaux.
- 1.3. Poursuivre notre implication au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).
- 1.4. Poursuivre l'animation des Ateliers sur le Logement Social (ALS).
- 1.5. Lutter pour maintenir et augmenter le parc HLM de nos quartiers.

2. Lutte sur le marché privé

- 2.1. Lutter contre la gentrification dans nos quartiers en s'opposant à tout projet entraînant hausse(s) de loyer et éviction(s).
- 2.2. Poursuivre notre service d'information juridique de première ligne auprès des locataires de nos quartiers.
- 2.3. Poursuivre notre implication à titre de membre participant au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

3. Vie associative et militante

- 3.1. Poursuivre l'animation du comité femmes et du comité mobilisation en invitant nos membres tout autant que les requérant.es de logements sociaux.
- 3.2. Organiser des ateliers d'éducation populaire en lien avec le logement.
- 3.3. Faire un calendrier mensuel ou saisonnier de nos actions.
- 3.4. Organiser des activités sociales de rencontres entre membres et militant.e.s.
- 3.5. Faciliter l'implication des bénévoles au POPIR.
- 3.6. Qu'afin de concentrer leurs énergies sur la crise du logement, les salarié.e.s du POPIR s'abstiennent de siéger aux C.A. des trois tables de concertation sur son territoire.

4. Autres luttes

- 4.1.** S'impliquer dans la lutte à la pauvreté, notamment au niveau de la sécurité alimentaire, de l'itinérance et dans la lutte aux changements climatiques.
- 4.2.** Soutenir la lutte pour l'accessibilité universelle.
- 4.3.** Participer aux actions pour la justice migrante et la régularisation des personnes sans statut.
- 4.4.** Renforcer nos alliances et soutenir les luttes des peuples autochtones, inuit et métis.